

Dossier de la Carte Artisan

- 1- Une demande d'inscription présentée sous forme de formulaire, certifié auprès les services communaux.
- 2- Les documents ou la pièce qui justifient les compétences professionnelles.
 - Attestation de qualification des chambres de l'artisanat.
 - Attestation de formation.
 - Certificat de travail.
- 3- Extrait de naissance du postulant.
- 4- Un certificat de résidence.
- 5- Un extrait du casier judiciaire.
- 6- L'agrément de l'administration compétente pour les activités réglementées.
- 7- Les droits d'inscription et d'adhésion.
- 8- Une copie de titre de propriété ou de location du local.
- 9- (03) photos.